

Bilan à mi-parcours

L'OTR SATISFAIT DE SES PERFORMANCES DES 9 DERNIERS MOIS P.5



RTOGORÉVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille



Célébration des 5 Ans de l'ANC sur fond de participation groupée aux élections DE 2010 A 2015 JEAN PIERRE FABRE ET SON PARTI N'ONT JAMAIS PU MESURER LEUR REEL POIDS ELECTORAL P2



Eclairage public au Togo PLUSIEURS VILLES ET VILLAGES ECLAIRES, LOME DEVIENT UN GRAND CENTRE COMMERCIAL LA NUIT P.3

- **LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES HONORE LES TALENTS DE LA DIASPORA P.5**
- **LA MUTUELLE DES ARTISTES ET JOURNALISTES ETAIT A LA HAAC P.6**
- **Mise en valeur de la plaine de l'Oti LE TOGO DECROCHE UN FINANCEMENT DE 19 MILLIONS DE DOLLARS P.4**
- **« Mercredi de l'entrepreneur » du mois d'octobre 2015 L'ANPGF MET UN ACCENT SUR LA GESTION BUDGETAIRE P5**



Distinction pour le respect des standards de sécurité dans le transport aérien L'IATA REMET OFFICIELLEMENT LE CERTIFICAT IOSA A ASKY P.3

Célébration des 5 Ans de l'ANC sur fond de participation groupée aux élections DE 2007 A 2015 JEAN PIERRE FABRE ET SON PARTI N'ONT JAMAIS PU MESURER LEUR REEL POIDS ELECTORAL

Le 10 octobre 2015, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a soufflé les cinq bougies de sa création. Comme pour toute entreprise humaine c'est le temps du bilan. Et quand notre confrère de l'Agence pose la question du bilan au Président national du parti, le sieur Jean Pierre Fabre : « Cinq années, c'est beaucoup et c'est peu. Nous avons été si occupés que nous n'avons pas senti le temps passer. Quand on se rappelle les conditions dans lesquelles est née l'ANC, c'est-à-dire dans la douleur, on ne peut qu'être satisfait du chemin parcouru et du travail accompli. En cinq ans, nous avons effectué 3 tournées nationales qui nous ont permis de visiter les coins et les recoins de notre pays, d'implanter le parti sur toute l'étendue du territoire national à travers 73 fédérations dont trois fédérations internationales, Afrique, Amérique, Europe-Asie. Les 10 et 11 octobre 2014 à Lomé, nous avons tenu notre premier congrès ordinaire qui nous a permis de renouveler les instances du parti, d'amender les statuts et de réaffirmer les grandes orientations. Nous avons surtout assis une image de parti sérieux, déterminé et travailleur qui constitue avec les partis de CAP 2015, une alternative crédible au pouvoir actuel. Nous bénéficions surtout de la confiance des populations togolaises et cette relation constitue un motif de grande fierté. » Et contrairement à l'état euphorie dans lequel il était au lendemain des législatives de juillet 2013, et qui l'a poussé à crier trop tôt à la face de ses compagnons de l'opposition qu'il était leur Chef de file, il a d'abord évité de se prévaloir de ce titre avant de revenir pour accuser, comme de coutume, ses compagnons de l'opposition de ne lui avoir pas facilité son entrée effective dans le costume de Chef. Il s'explique : « Après les élections législatives de 2013, il est apparu que j'étais le président du parti de l'opposition le plus important de l'Assemblée nationale et qu'aux termes de la loi, je devenais le « chef de file de l'opposition ». Ceux que vous appelez « mes amis de l'opposition » ont pris d'assaut les radios pour proclamer urbi et orbi que je ne pouvais être le leader de l'opposition puisque je n'étais pas « rassembleur ». Je n'ai accordé aucune importance à ces vaines gesticulations. Parce que même si la loi n'existait pas, après les législatives, le bon sens aurait fait de moi le chef de file de l'opposition. D'ailleurs, Faure Gnassingbé les a si bien écoutés que deux ans après les



élections législatives, il n'a toujours pas pris le décret d'application de la loi. Vous voyez comment mes « amis de l'opposition » aident un dictateur à éviter d'appliquer une loi votée par sa majorité parlementaire. » Mais ce qu'il n'explique pas davantage, c'est que toutes les consultations électorales auxquelles son parti et lui ont participé, l'ont été sous la bannière de différents collectifs à savoir le FRAC en 2007, le CST en 2015 et CAP 2015 en 2015.

L'ANC n'a jamais participé toute seule à une élection
Contrairement à la satisfaction générale affichée en terme de bilan, à l'ANC à l'occasion de ses 5 Ans d'existence, l'exercice n'a été en réalité qu'une escroquerie politique. L'ANC n'ayant jamais participé, toute seule, à une élection depuis sa création. Son leader, Jean Pierre Fabre qui était candidat au nom de l'UFC à la présidentielle de 2010, était également porté par une coalition de partis politiques.

En mars 2010, Jean Pierre Fabre est Candidat du FRAC à la présidentielle
Un tour dans l'histoire récente du Togo, nous remémore ce Front Republicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC), une coalition

électorale sensée choisir un candidat unique de l'opposition, qui se crée dans la précipitation à Paris. Au moment où, Me Agboyibo également présent à Paris, rencontrait Gilchrist Olympio, leader disqualifié (par la maladie) de l'UFC, pour négocier le « retour de l'ascenseur » et sa candidature comme porte-étendard de ce front électoral naissant, Jean Pierre Fabre, Agbéyomé Kodjo et Koffi Yamgnane pactisaient sur fond de calculs mesquins. Le front annoncé en force se révélera une coquille vide une fois de retour à Lomé. Agboyibo déçu par l'impertinence de Jean Pierre Fabre qui refuse d'analyser sa proposition de retour de l'ascenseur, quitte la démarche unitaire et se positionne, il est suivi par Agbéyomé Kodjo qui quitte le FRAC pour « réactive » selon ses termes sa candidature. D'autres candidatures multiples voient le jour dans l'opposition. Fabre soutenu par de petits partis, sera battu à plate couture, tout comme les autres sont battus par le candidat du RPT, Faure Gnassingbé.

L'ANC s'éclipse pour mieux profiter de l'aura du CST aux Législatives de juillet 2013
Les législatives qui devraient se tenir en fin d'année 2012, sont reportées en juillet 2013. L'opposition qui craignait sa défaite songe à se mettre ensemble. L'ANC forme contre toute attente, une coalition électorale avec les partis OBUTS, ADDI, PSR et les associations de la société civile pour présenter une liste CST (Collectif Sauvons le Togo) aux législatives. Entre temps, Ajavon Zeus, coordinateur du CST, promet une fusion du CST et de la Coalition Arc En Ciel pour présenter une liste unique de l'opposition. Fabre s'oppose et choisit d'aller avec les partis qui l'ont soutenu dans ses marches hebdomadaires de contestation depuis la présidentielle de 2010. L'issue des législatives et catastrophique. UNIR

qui est à sa première participation électorale s'adjuge 62 sièges sur les 91 que compte le parlement. Le CAR, l'UFC et Sursaut s'offrent respectivement 4, 3 et 1 sièges. Une fois à l'Assemblée nationale, l'ANC décide de se débarrasser du CST et sur les 21 sièges qui reviennent à ce Collectif, l'ANC décide de façon discrétionnaire de ne pas tenir compte de la liste commune et surtout de la position de candidats des différents partis sur la liste. Elle concède d'abord à ADDI trois (3) sièges de députés à ADDI avant de lui retirer Alphonse Kpogo lors de la dislocation du groupe parlementaire ANC/ADDI qu'elle avait préalablement formé. ADDI se retrouve avec ses élus du Nord du pays. Le parti de Jean Pierre Fabre laisse également au PDP, son seul élu à Dankpen. Quant au PSR d'Abbi Tchessa et à OBUTS d'Agbéyomé Kodjo, ils n'obtiendront aucun député, l'ANC ayant choisit tout simplement de garder les 17 sièges pour elle. Vu les circonstances de cette élection et la guéguerre qui s'en est suivi avec OBUTS, notamment qui réclamait une place de député pour Gérard Adja dans le Grand Lomé, il est tout simplement impossible de mesurer le poids réel de ce parti. Le parti ayant savamment su profiter de l'aura du CST qui était adulé par les militants de l'opposition et une partie de la société civile togolaise

Le 25 Avril 2015, Jean Pierre Fabre s'enregistre comme candidat pour le compte de CAP 2015
Une fois de plus l'ANC manque l'occasion de prendre de véritable poids politique auprès des électeurs togolais. Après l'échec du Conclave de l'opposition orienté vers le choix d'un candidat unique de l'opposition, le candidat de l'ANC s'est fait introniser « candidat du Combat pour l'Alternance Politique en 2015 ». Un groupe de huit partis politiques au sein duquel, six formations sont de véritables

coquilles vides. Outre l'ANC, seul le PDP de Bassabi Kagbara dispose d'un député à l'Assemblée nationale. C'est avec ce regroupement qui s'est d'ailleurs effrité avant, pendant et après la présidentielle que Jean Pierre Fabre comptait remporter ce scrutin en face d'un candidat d'UNIR qui avait su séduire par un bilan d'un quinquennat finissant largement positif. De huit parti au départ, CAP 2015 se retrouve aujourd'hui avec quatre formations politiques seulement (UDS Togo, PSR, CDPA et ANC). Les autres (PDP, MRC, Santé du Peuple) ayant claqué la porte.

Et si le vrai bilan était l'échec et la division
Au moment où, les 25 ans de démocratisation, font l'objet de bilan diversement apprécié, il y a une constante cependant, l'échec de l'opposition togolaise qui n'a pas réussi à faire l'alternance. L'UFC, parti duquel est issue l'ANC, s'est retrouvée totalement impopulaire et l'ANC qui croyait être son héritière, ne s'en sort pas non plus. Les récents résultats électoraux présentent une ANC et une UFC actuelle totalement en deçà des anciennes performances de l'UFC. D'un autre côté, les autres partis de l'opposition qui pouvaient éventuellement s'allier à l'ANC pour inquiéter le pouvoir et provoquer un jour l'alternance, ne reconnaissent pas en Fabre, un leader et un rassembleur. Jean Pierre Fabre qui à l'occasion des 5 ans de l'ANC, a cru devoir cautionner Isabelle Améganvi qui affirmait il y a quelques semaines que désormais leur parti combattrait le CAR et OBUTS au même titre que UNIR, a totalement échoué en tant que leader. L'alternance s'éloignant chaque jour de l'opposition, le seul plaisir des cadres de l'ANC reste leur position de parti le plus grand d'une opposition togolaise qui n'a jamais atteint un tel degré d'affaiblissement.

Germain POULI

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site : www.togoreveil.info

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION
Londou KAWANA
Patrick NIMA
Pégy
Paul KATASSOLI
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ
Aïssata TOURE
SECRETARIAT
Carole AGHEY
Rose NYUIADZI
INFOGRAPHIE
AHIALE Raphaël
CARICATURE

DODZI DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tel: 22 36 18 56
ADRESSE
585, Avenue du Grand Séminaire
Hédzranawoé face Ets VINS
D'ITALIE
Tél. : 22 61 12 19 / 22 36 18 56
90 02 76 54
E-mail : togoreveil@togoreveil.info
TIRAGE
4000 Exemplaires
IMPRIMERIE
La Colombe

Distinction pour le respect des standards de sécurité dans le transport aérien L'IATA REMET OFFICIELLEMENT LE CERTIFICAT IOSA A ASKY



La compagnie panafricaine de transport aérien ASKY vient d'être distinguée par l'Association Internationale de Transport Aérien (IATA) pour son respect des standards globaux de sécurité en vigueur dans l'industrie du transport aérien. Cette compagnie a reçu officiellement le certificat Audit IATA de Sécurité Opérationnelle (IOSA) hier 15 octobre à Lomé. C'était au cours d'une cérémonie qui a connu la présence de plusieurs personnalités dont le ministre en charge du transport Ninsao

GNOFAM, le ministre en charge du commerce, Bernadette LEGZIM-BALOUKI, le Président du Conseil d'Administration de ASKY, Gervais Koffi DJONDO, le vice-président Afrique de l'IATA, le Directeur Général de l'Aviation Civile du Togo (ANAC-TOGO) et plusieurs autres acteurs du domaine aéroportuaire. A entendre le PCA Gervais DJONDO, la certification IOSA a été possible grâce à l'aide précieuse du partenaire Ethiopian Airlines et à l'accompagnement de l'IATA à travers des ateliers

IOSA et des formations spécifiques en sécurité, qualité et sûreté. Cette distinction s'inscrit dans la vision de ASKY de doter la sous-région d'une compagnie aérienne forte capable d'offrir aux populations les possibilités de déplacement dans des conditions de sécurité et de sûreté optimale. « Au nom du conseil d'administration, je voudrais ici renouveler notre satisfaction à Ethiopian Airlines, notre partenaire stratégique pour cette coopération sud-sud exemplaire et encourager le Directeur Général ASKY à poursuivre le développement de la compagnie en mettant l'accent sur la formation du personnel notamment dans les domaines du pilotage des avions de la maintenance, sécurité etc. », a-t-il laissé entendre. Pour le ministre Ninsao GNOFAM, le gouvernement est fier de voir ASKY inscrite sur le registre AIOSA de l'IATA. Pour lui cette distinction confirme la réussite de cette compagnie dans l'accomplissement de sa mission. « Le gouvernement ne ménagera aucun effort pour soutenir l'essor du secteur du transport aérien au Togo en plaçant la sécurité, la qualité et la sûreté au centre de son action. Fort heureusement, la compagnie aérienne panafricaine ASKY l'a compris dès le début de son envol en en faisant une priorité par le choix d'avions de nouvelle génération et en s'inscrivant dans le processus de certification AIOSA par IATA. », a-t-il indiqué.

A propos de la certification IOSA

IOSA est une norme mondiale de référence de l'industrie aérienne visant à améliorer la gestion de la sécurité des opérations des compagnies aériennes. Les standards de cette certification sont développés en collaboration avec les principaux transporteurs et organismes de réglementation et représentent les meilleures pratiques recommandées de l'industrie dans tous les aspects de la sécurité des opérations. « Une compagnie certifiée IOSA peut aller partout. Ça veut dire qu'elle répond à toutes les normes. Au jour d'aujourd'hui, ASKY peut aller partout. », se félicite M. GNAMA Latta, Directeur Général de l'ANAC. Selon lui, avec plusieurs milliers de compagnies, seules 400 compagnies sont certifiées IOSA.

ASKY, 5 ans d'expérience, des chiffres impressionnants Lancée en Janvier 2010, ASKY a su en 5 ans de vie seulement réussi à se faire une place dans le ciel africain au point de devenir actuellement le leader de la sous-région en matière de transport aérien. Elle dessert plus de 22 destinations en Afrique de l'Ouest et du Centre, le plus souvent avec des vols quotidiens. Elle a aussi mis en place un réseau de plus de 200 vols par semaine avec aux manettes un personnel de plus de 450 employés issus de 27 pays. En 5 ans, cette compagnie a transporté plus de 2 millions de passagers dont le chiffre record a été enregistré au mois d'août 2015 avec une augmentation de plus de 33% du nombre de ses passagers par rapport à la même période en 2014.

La certification IOSA vient alors renforcer la confiance des clients tout en offrant d'autres ouvertures à la compagnie. « Cette certification nous permettra de réaliser notre plan de développement ambitieux, et notamment celui d'étendre notre exploitation au-delà de la sous-région en offrant des vols longs courriers vers l'Europe, le Moyen Orient et les autres parties de notre continent. Ce plan de développement de nos services vise avant tout à satisfaire vos besoins, vous nos clients estimés, en terme de connectivité aérienne et à ainsi favoriser les échanges, c'est-à-dire les flux d'investissements, de commerce, de service et de tourisme au sein de notre sous-région et avec le reste du continent et le monde. », a laissé entendre M. Henok TEFERRA, Directeur Général de ASKY. Il félicite aussi le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour la construction de la nouvelle aérogare qui va également booster les activités de la compagnie.

Il faut rappeler aussi que le 23 juin 2015, l'IATA avait honoré M. Gervais DJONDO par un prix lors de la journée de l'avion de l'Afrique et du Moyen-Orient à Nairobi.

Londou KAWANA

Eclairage public au Togo PLUSIEURS VILLES ET VILLAGES ECLAIRES, LOME DEVIENT UN GRAND CENTRE COMMERCIAL LA NUIT



Entamé depuis 2009, le programme d'éclairage public se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs villes, villages et quartiers de la ville de Lomé ont bénéficié de cette initiative. Grâce aux investissements de l'Etat togolais et ses partenaires, la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) sort progressivement le Togo de l'obscurité nocturne. En ligne droite avec sa politique de développement, le grand chantier de réhabilitation des infrastructures routières est accompagné du projet d'éclairage public. S'il est important d'avoir de belles routes, il est aussi nécessaire que ces routes soient aussi éclairées pour faciliter le trafic à tout moment.

En 2011, 13 rues de la ville de Lomé pour une longueur totale de près de 19,6 Km ont bénéficié de l'éclairage public. Il

s'agit notamment des axes suivants : Rue du Grand séminaire, Rue Sagbado, Rue Notre Dame, Portion de la Rue Be PadeSouza, Rue 129 Aflao-Gakli, Cité Millénium, Rue Kilémou, Rue de la Nouvelle Présidence, Rue de France, Avenue François MITTERAND, Avenue calais, Avenue Charles de Gaulle, Avenue Sarakawa. Aussi les nouveaux villages électrifiés et les nouvelles voies retapées bénéficient systématiquement de l'éclairage public. Ce programme a aussi permis l'électrification des Chefs-lieux de toutes les préfectures.

Ce projet a permis de renforcer la sécurité dans la ville de Lomé, de réduire les accidents de circulation les nuits, de faire émerger des activités génératrices de revenus le long des artères éclairées pour les populations et enfin de contribuer à améliorer l'aspect général

de la ville de Lomé. En effet, la nuit ne met plus fin aux activités économiques à Lomé. Plusieurs personnes développent des activités génératrices de revenus sous les lampadaires au centre-ville et dans les banlieues et ne rentrent chez eux qu'à l'aube avec un chiffre d'affaire parfois plus important que ce qu'ils font dans la journée. Cette présence humaine assez permanente dissuade aussi les voleurs qui ont plus besoins de l'obscurité pour opérer. Pour couronner le Tout, la capitale devient de plus en plus attrayante la nuit avec ses voies refaites et bien électrifiées.

Pour l'heure, ce programme se poursuit sur toute l'étendue du territoire mais il doit falloir compter sur le bon sens de la population qui doit préserver les ouvrages déjà réalisés.

Londou KAWANA

SALADE DE FRUITS

COMMANDEZ CHEZ ISBELLE: 97 32 93 79

Millenium Challenge Account LE TOGO SUR DES CHANTIERS DE REFORMES TOUS AZIMUTS



Conscient des importants défis à relever dans le cadre de la promotion du développement économique et social du Togo, les plus hautes autorités du pays se sont engagées à mobiliser des ressources sur le plan national et auprès de certains partenaires sur le plan international. Dans cette optique, le gouvernement s'est aussi lancé depuis février 2014 dans le processus de son éligibilité au programme Millenium Challenge Account (MCA), un fonds gratuit que les USA mettent à la disposition des pays en développement pour leur permettre de réduire la pauvreté à travers la croissance économique durable. Même si le Togo est arrivé à réaliser 7 indicateurs MCA en 2015 contre 5 en 2014, le défi à relever pour espérer toucher au pactole du MCA est encore immense. Pour y arriver, des chantiers de réformes ont été ouverts dans plusieurs domaines notamment la lutte contre la corruption, la promotion équitité/genre, la modernisation de la justice, l'environnement des affaires et les libertés publiques.

Lutte contre la corruption

L'un des indicateurs les plus importants est la lutte contre la corruption. Chaque pays qui espère être éligible au fonds doit impérativement le passer. A cet effet, trois lois relatives à la lutte contre la corruption ont été votées le 09 juillet dernier par l'assemblée nationale. Il s'agit précisément de la loi autorisant la ratification de l'accord conférant le statut d'organisation internationale à l'académie internationale anticorruption signé le 2 septembre 2010 à Vienne, le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 15 septembre 1989 et la loi autorisant la ratification du Traité sur le Commerce des Armes (TCA). Pour les parlementaires, ces lois sont des mesures de prévention et de répression aux maux qui gangrèment la société notamment les transactions illicites, les détournements des deniers publics, la corruption et le blanchiment d'argent.

D'autres dispositions ont été également prises. Il s'agit du nouveau statut de la police qui comprend des innovations majeures telles le renforcement des mesures disciplinaires en lien avec l'amélioration des conditions de vies mais aussi des conditions morales et matérielles, le vote par l'assemblée pour la première fois d'une loi de règlement (exécution et contrôle budgétaire). En effet, la loi de règlement, fruit des travaux de la cour des comptes porte non seulement sur l'exécution budgétaire mais aussi sur des dispositions relatives à l'information et au contrôle des finances publiques, à la comptabilité et à la responsabilité des agents. Le 13 juillet 2015, la loi portant création de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions assimilées dont l'objectif est la généralisation du mécanisme de prévention et de la lutte contre la corruption au niveau de toutes les personnes publiques et privées légalement constituées a été voté. Toujours dans la thématique de la lutte contre la corruption, figure l'examen en commission parlementaire du nouveau code pénal qui comprend des innovations majeures telles les aspects relatifs à la corruption et les infractions assimilées et la dépenalisation du délit de presse conformément aux dispositions prévues par le code de la presse. Le vote dudit code devra intervenir dans les prochains jours.

Promotion de l'équité/genre

En plus d'assurer à la femme mariée, la liberté de choisir son domicile, son conjoint, son emploi, le nouveau code des personnes et de la famille qui a été voté reconnaît le statut de chef de ménage aussi bien à l'homme qu'à la femme en son article 99. Il exige le consentement de la femme dans le cadre de l'aliénation, de la vente ou de l'hypothèque des biens du foyer, bref pour des transactions majeures au cas où l'administration est confiée à l'un des époux (article 374). Pour la première fois, les travaux ménagers sont considérés comme une contribution non monétaire aux charges du foyer. Le nouveau code assure également un accès équitable aux droits successoraux aux époux contre une discrimination envers la femme dans le passé. Il interdit tout traitement inhumain tel le l'événement.

Modernisation de la justice

Les chambres commerciales du Tribunal de Première Instance (TPI) et de la Cour d'Appel (CA) disposent désormais de nouveaux locaux entièrement rénovés et dotés d'équipements informatiques avec des salles techniques pour les serveurs et onduleurs centraux, des équipements réseaux, du matériel de sécurité et un système d'interconnexion. En effet, le gouvernement togolais a lancé

le 11 août dernier « la plateforme informatisée de gestion des contentieux commerciaux » dans les locaux de l'administration judiciaire. L'application, caractérisée par une dématérialisation de la chaîne commerciale depuis l'enrôlement des dossiers jusqu'à la prise des décisions, a été couplée à un système de sténotypie de reportage des procès en temps réel ainsi que d'une base de données documentaire, prolongée par une bibliothèque électronique. Cette innovation assortie de télé-procédure porte sur trois points essentiels, notamment le suivi à distance des dossiers ainsi que l'accès à l'intégralité des décisions à caractère commercial du tribunal et de la cour d'appel de Lomé et celles d'autres juridictions, la mise en place d'une procédure de recherche et la création d'outils de consultation en ligne.

Amélioration du climat des affaires

Dans le souci permanent d'améliorer l'environnement des affaires et surtout le cadre institutionnel, légal et réglementaire régissant les activités commerciales, le gouvernement a entrepris depuis 2006 un processus de réformes qui s'est poursuivi en 2015. En ce qui concerne la création d'entreprise, on note la mise en œuvre effective du décret portant création d'une SARL sous seing privé, de même que l'arrêté y afférent. Comme conséquence, la possibilité de créer son entreprise (SARL) avec un capital de 100 000 FCFA (contre 1 000 000 FCFA un an plus tôt) en téléchargeant les statuts types sur le site de Centre de Formalité des Entreprises (www.cfetogo.tg) contre un recours obligatoire au notaire il y a un et le paiement de coût moyen de 175 000 FCA. Aussi, les frais de redevance relative à la déclaration d'existence ont été supprimés. Pour chaque déclaration d'existence, un timbre fiscal de 1000 FCFA sera exigé. Désormais, les frais de prestation relatifs aux formalités de création d'entreprises au Togo s'élèvent à 29250 FCFA pour une personne morale et 25 400 FCFA pour une personne Physique.

Afin de réduire les coûts et délais relatifs aux transactions commerciales et aux opérations logistiques qui s'y rapportent, de simplifier les procédures à l'import, à l'export et en transit, et d'améliorer la transparence dans les relations entre les milieux d'affaires et les Autorités, le Gouvernement a mis en place et opérationnalisé le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE). Ce guichet géré par « Veritas », leader mondial des services d'évaluation de conformité et de certification, va permettre, d'une part, de favoriser la transparence dans les relations entre les acteurs du commerce et, d'autre part, de réduire considérablement les délais de traitement des marchandises. La phase maritime a été bouclée par le lancement de la phase exportation, suivie de la phase terrestre lancé en juin dernier. A présent, le GUCE va se tourner vers la phase aérienne.

Des dispositions ont été prises pour réduire le délai de transfert de propriété. En effet, Les droits d'enregistrement, les droits de timbre et les droits de conservation foncière sont liquidés et payés en même temps au même guichet. Un agent chargé de l'enregistrement a été détaché à cet effet. Les actes enregistrés peuvent être retirés 24 heures (contre 15 jours un an plus tôt) après le paiement des droits y relatifs. Aussi, le dépôt des minutes des actes de transfert de propriété se font en même temps que leurs expéditions au guichet de formalité de l'enregistrement. Ces réformes font suite à la réduction des coûts (de 8% à 6%) l'année dernière.

Les libertés publiques

Les réformes récentes se sont traduites par d'énormes avancées dans la libre expression culturelle, dans la liberté d'expression des institutions religieuses et du monde universitaire. En effet, le gouvernement togolais a pris des mesures afin de rénover le cadre institutionnel pour une véritable promotion de la liberté de la presse. Le Togo est l'un des rares pays à avoir opté pour la « dépenalisation » des délits de presse, notamment en ce qui concerne le délit de « diffamation », et le délit « d'offense » de personnalités publiques. En outre, cette disposition comme attendu vient d'être prise en compte dans le nouveau code de pénal dont les travaux en commission parlementaire ont pris fin le 28 août dernier et le vote est attendu dans les prochains jours. La loi organique modifiée en 2013 stipule que l'interdiction d'une activité de presse - la fermeture définitive d'un organe de presse - ne peut être prononcée que par un tribunal alors que les textes antérieurs donnaient aussi pouvoir à la HAAC de procéder à ladite fermeture. D'autres réformes majeures dont la loi sur l'accès à l'information et la documentation publique sont en cours.

En outre, dans le souci de renforcer le cadre démocratique, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, a pris un arrêté « arrêté N°002/HAAC/14/P du 27 mars 2014 portant modalités pratiques d'accès équitables des partis politiques, des associations et des institutions de la République aux médias officiels ». Cet arrêté s'est conformé aux dispositions de l'article 19 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme qui stipule : « Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix ».

Toutes ces réformes viennent s'ajouter aux précédentes démontrent les efforts que le gouvernement est en train de fournir pour que le Togo soit éligible au programme MCA.

Londou KAWANA

Mise en valeur de la plaine de l'Oti LE TOGO DECROCHE UN FINANCEMENT DE 19 MILLIONS DE DOLLARS



En marge des Assemblées du FMI et de la Banque Mondiale, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement Adji Otèth Ayassor, a signé vendredi dernier un accord de financement d'un montant de 10 millions de dollars avec le Directeur Général du Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), Suleiman Jasir Al-Herbish. Cet accord signé à Lima va appuyer le projet d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti. Toujours pour la plaine de l'Oti, un autre prêt de 9 millions de dollars, sera officialisé dans les prochains jours à Lomé avec la BADEA (Arab Bank for Economic Development in Africa).

A entendre le Directeur Général de la BADEA, Sidi Ould Tah, son institution va accorder de nouvelles facilités pour le financement du secteur privé en Afrique dès 2016. Sa banque est aussi disposée à appuyer le secteur de la micro-finance, à assurer une assistance technique et à fournir un appui institutionnel.

Il faut rappeler que l'OFID n'est pas à son premier geste. Entre 2014 et 2015, cet organisme a accordé au Togo une enveloppe globale de 28 millions de dollars pour la réalisation de projets dans le domaine de l'énergie, des infrastructures routières et de l'agriculture. La BADEA aussi finance déjà plusieurs projets de réhabilitation des infrastructures routières au Togo.

Londou KAWANA

LOME ACCUEILLE LE 1ER SALON DE RECRUTEMENT, AFRICTALENTS LES 23 ET 24 OCTOBRE



Le cabinet de ressources humaines AfricSearch dirigé par le Togolais Didier Acouetey organise les 23 et 24 octobre le 1er salon de recrutement dénommé AfricTalents à Lomé. Fort d'une expérience de plus de 15 ans dans l'organisation de salons de

recrutement et soucieux d'apporter sans cesse des réponses concrètes et efficaces aux projets de recrutements des entreprises, ce cabinet innove aussi en lançant son premier salon digital associé à des Rendez-vous physiques à Paris. Ce salon de recrutement 2.0 des talents africains se tient du 30 au 4 décembre 2015.

AfricSearch donne alors la chance aux jeunes diplômés ou aux cadres expérimentés qui sont à l'écoute du marché de donner un nouvel élan à leur carrière. Ils doivent alors soumettre leurs dossiers en ligne directement aux recruteurs via www.afric talents.com/.

Les recruteurs pour leur part auront à échanger avec plus de 10 000 candidats qui sont attendus lors de l'inscription afin de ne rencontrer que les meilleurs à Paris.

La Rédaction

ANNONCE CONCOURS

« L'art de la critique/éd. 2015 »

Est organisée, en collaboration avec la Maison des jeunes, Maison TV5 monde de Lomé, la première édition du concours de la meilleure critique littéraire en milieu universitaire et scolaire.

Le concours est prévu pour se dérouler :

- pour compter du 1er novembre 2015 en ce qui concerne le concours ouvert aux étudiants des universités et écoles de BTS du Togo (Voir le règlement);

- pour compter du 15 novembre 2015 en ce qui concerne les Lycées du Togo (Voir le règlement).

Le concours portera sur une ou plusieurs œuvres de Steve BODJONA.

Les œuvres objets du concours seront dévoilées aux dates prévues pour chacune des deux catégories.

Share this:

Pour voir le Règlement du concours prière consulter les détails sur le : www.stevedebodj.wordpress.com

« Mercredi de l'entrepreneur » du mois d'octobre 2015 L'ANPGF MET UN ACCENT SUR LA GESTION BUDGETAIRE



La 9e édition du concept « les Mercredis de l'Entrepreneur » de l'Agence Nationale de la Promotion et de Gestion de Financement des PMI/PME (ANPGF), a eu lieu le 14 octobre dernier à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). La rencontre a été animée par le formateur M. Marcelin Gandonou, Directeur, Consultant et Coach autour du thème « la gestion budgétaire : préparer, gérer et contrôler un budget ».

Selon M. Gaël AHOOMEY-ZUNU, Président du Comité de direction de l'ANPGF représentant le Directeur Général, le thème choisi vient utilement en complément à ceux déjà présentés au cours des précédentes sessions. « Une bonne gestion budgétaire est essentielle en entreprise. C'est pourquoi les contrôleurs de gestion doivent mettre en place une méthodologie efficace et disposer d'outils adaptés pour faciliter la construction. L'élaboration du budget ne s'improvise pas : les contrôleurs de gestion doivent donc consolider leurs compétences avec une formation constante pour devenir des acteurs clés de la

société. », a-t-il affirmé.

Au cours de cette rencontre, les participants ont été outillés sur les préalables pour élaborer un budget équilibré, les outils à mettre en œuvre et les calculs à faire pour que le budget puisse rendre compte fidèlement de la réalité présente et surtout de la réalité future de l'entreprise. Ils ont également appris à analyser le budget tout en maîtrisant les écarts qu'il peut avoir entre les prévisions et les réalisations. Désormais, les participants sont en mesure de maîtriser les principes de montage budgétaire, de disposer d'une méthodologie et d'outils pour construire un budget étape par étape, de savoir utiliser les outils budgétaires, de maîtriser le contrôle budgétaire et de situer les budgets au sein du triptyque stratégie – plan d'action – contrôle. Cette formation aidera donc les entrepreneurs participants à concevoir d'ores et déjà le budget 2016.

L. K.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES HONORE LES TALENTS DE LA DIASPORA



« Réussites DIASPORA », c'est le projet que Ministre des Affaires étrangères, de la coopération et de l'Intégration africaine, Robert Dussey a lancé dans le cadre de la reconnaissance des réalisations des togolais de la diaspora. C'était au cours d'une conférence de presse marquée par la présence de plusieurs personnalités dont l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Togo, Nicolas Berlanga-Martinez et le Représentant Résident de la Banque Africaine du Développement, Serge N'Guessan.

Nombreux sont les togolais qui font rayonner l'image de leur pays à l'étranger. Que ce soit sur le continent africain ou partout dans le monde ils mettent leur talent au service du développement. Reconnaisant leur valeur, le gouvernement veut les honorer. Initié par le ministère Affaires étrangères, de la coopération et de l'Intégration avec le soutien de l'UE, la BAD, le PNUD, le projet « Réussites DIASPORA » vise alors à reconnaître les talents et réussites des togolais vivant à l'étranger, et qui ont à leur actif un parcours professionnel exceptionnel dans divers domaines dont la science et la recherche, l'éducation, la santé, les médias, l'économie, le business, les nouvelles technologies, l'humanitaire, les arts, la culture et le sport. « « Réussites DIASPORA » vise à établir un bridge entre l'ensemble de la diaspora et particulièrement, les futurs lauréats et leurs compatriotes restés au pays pour booster l'émergence du Togo grâce à un partage d'expérience au profit de ceux qui travaillent dans les mêmes domaines », indique le ministre Dussey.

Tout togolais de la diaspora qui veut participer à ce concours doit alors envoyer un court résumé de ses activités et de son parcours au plus tard le 5 novembre 2015. Un Jury indépendant procèdera à la sélection avant une remise des distinctions organisée lors d'une cérémonie prévue entre décembre 2015 et janvier 2016 à Lomé.

Hubert LENOIR

Célébration de la Journée Internationale de la Fille LA MINISTRE TCHABINANDI KOLANI PLAIDE POUR UNE EDUCATION INCLUSIVE



La 4e édition de la Journée Internationale de la Fille a été célébrée le 11 octobre dernier. Au Togo, cette célébration a été faite en différé le 13 octobre sous le thème « le pouvoir de l'adolescence : vision 2030 ». cette fête a été célébrée au palais des congrès de Lomé par un nombre important de jeunes filles venues de diverses écoles, en présence de certains membres du gouvernement, des autorités administratives, politiques, religieuses, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile.

« Le thème choisi est en ligne avec la Vision 2030 du gouvernement togolais. C'est un thème qui nous interpelle à assurer une éducation inclusive et de qualité, à réaliser l'égalité de genre et autonomiser toutes les femmes et filles », a indiqué la ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Tchabinandi Kolani Yentcharé. Elle a profité de l'occasion pour lancer un appel à divers

acteurs, à donner les mêmes chances de réussite aussi bien aux garçons qu'aux filles, car « elles ont-elles aussi des potentialités à vendre ».

D'après les données de Plan International en 2012, 30% des filles en Afrique se marient avant l'âge de 18 ans et 14% avant l'âge de 15 ans. 50% des parents optent pour maintenir leurs fils à l'école contre seulement 10% pour les filles. C'est cette marginalisation de la gente féminine qui a alors conduit l'Organisation des Nations Unies (ONU) à instituer par une résolution de l'Assemblée Générale depuis le 19 décembre 2011, la journée internationale de la jeune fille, célébrée tous les 11 octobre. Cette journée devient alors une opportunité que les acteurs impliqués saisissent pour inviter les décideurs à s'investir davantage dans l'éducation et la formation de la fille, afin de faire d'elle un acteur de développement.

Londou KAWANA

Bilan à mi-parcours L'OTR SATISFAIT DE SES PERFORMANCES DES 9 DERNIERS MOIS



Les managers de l'Office Togolais des Recettes (OTR) étaient en séminaire d'orientation la semaine dernière. Comme à chaque fin de trimestre, ils se sont réunis pour faire le point de leurs activités afin de se fixer d'autres objectifs pour les mois à venir. « Cette rencontre, c'est un séminaire qui regroupe les

managers de l'OTR. Normalement, nous le tenons chaque 3 mois et l'objectif principal c'est de s'assurer que nous travaillons sur la même page pour les mêmes objectifs. », a indiqué le commissaire Général de l'OTR, Henri GAPERI, à la fin des travaux.

A entendre le Commissaire Général

de l'OTR, les performances de son institution pendant les 9 derniers mois sont bonnes. « Pour les premiers mois, les performances sont très satisfaisantes puis que nous sommes un peu au-dessus des prévisions pour les 9 mois, et surtout que les 3 derniers mois c'est les mois d'activités économiques, pour la Douane et les Impôts, nous sommes certains que nous allons dépasser les objectifs que le gouvernement nous a assigné. », a-t-il rassuré.

En plus des revus faits, les managers ont discuté de la programmation pour le reste de l'année et pour l'année 2016. D'ores et déjà, le secteur des hydrocarbures est une préoccupation. En effet, le gouvernement met beaucoup d'efforts pour que les recettes au niveau des hydrocarbures puissent être à la hauteur des prévisions de 2015.

Selon la loi de finances, Gestion 2015, l'OTR doit mobiliser 480,4 milliards de francs CFA pour le budget général de l'Etat.

Londou KAWANA



Echos du dernier Conseil des Ministres

D'IMPORTANTES DECISIONS SUR LA CNDH, LE PAVILLON TOGOLAIS, LE STATUT DE L'ARTISTE, LE MOIS DU CIVISME ET LA RENTREE SCOLAIRE



Le gouvernement togolais réuni en conseil des ministres, le 14 octobre dernier, sous la présidence effective du Président de la République, Faure Essozimna GNASSINGBE a axé essentiellement ses travaux sur la réorientation de la CNDH, la situation des bateaux battant pavillon togolais, le statut de l'artiste togolais, la prochaine édition du Mois du Civisme et la rentrée scolaires 2015/2016. L'exécutif togolais a adopté deux projet de loi, examiné un décret et écouté trois communications.

Une nouvelle orientation de la CNDH

Selon le communiqué ayant sanctionné la fin des travaux de ce conseil, le premier texte adopté est « un projet de loi organique, modifiant la loi organique du 9 juin 1987 portant composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). Conformément à son mandat initial, la CNDH a pour mission essentielle de mener des enquêtes sur les allégations de violation des droits de l'homme, dans le but d'aider le gouvernement à prendre les mesures nécessaires à la protection et à la promotion des droits humains. Parallèlement à la création de la CNDH, le Gouvernement a signé divers traités internationaux qui nécessitent

aujourd'hui une adaptation de la législation nationale en vue d'une meilleure protection des droits humains. C'est le cas notamment du protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que notre pays a ratifié depuis le 20 juillet 2010 et dont la mise en œuvre nécessite la création d'un mécanisme de prévention spécifique à ce type de violation des droits humains. La CNDH ayant été investie de la responsabilité d'abriter le mécanisme de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, il était devenu indispensable de revoir sa composition et son mode de fonctionnement. » D'où la pertinence de ce nouveau projet de loi qui permettra ainsi à la CNDH d'être plus opérationnelle en matière de protection et de promotion des droits humains et en particulier dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la torture.

Le Statut de l'Artiste togolais en phase de finalisation

Le conseil des ministres a également examiné et adopté un deuxième projet de loi portant statut de l'artiste en République togolaise. « Ce texte vise à doter notre pays

d'un cadre législatif qui permettra de valoriser tout le potentiel artistique et culturel national. L'objectif du gouvernement est d'en faire un facteur de renforcement de l'identité et de la cohésion nationales mais aussi un outil de développement économique et social, pour la création d'emplois et les activités génératrices de revenus. Le présent projet de loi s'inscrit dans le droit fil de la politique culturelle du gouvernement qui entend mieux encadrer les professions artistiques, en créant les conditions propices à l'épanouissement des artistes, à leur protection et à une meilleure prise en compte de leurs contributions au développement de notre pays. » explique le communiqué final.

Trois communications ont été données. La première a porté sur le Mois du Civisme et les deux autres respectivement sur la situation des bateaux battant Pavillon togolais et la rentrée scolaire.

Le Mois du Civisme en Novembre prochain

Officiellement lancée pour la première fois en octobre 2014, le gouvernement estime que le Mois du Civisme « a suscité un réel engouement et a souligné la nécessité de poursuivre cette initiative pour renforcer l'esprit civique et à asseoir durablement une culture de la citoyenneté dans notre pays. » Et c'est dans cet esprit que le ministère de la communication, de la culture, des sports et de la formation civique propose de renouveler l'expérience en organisant la deuxième édition du mois du civisme au Togo dans le courant du mois de novembre 2015. En vue du succès de cette seconde édition, un comité interministériel a été mis en place pour réfléchir sur « les actions à mener et qui aillent au-delà du mois de civisme et de la citoyenneté » et le gouvernement appuie cette nécessité par le fait que : « l'éducation civique et citoyenne est un acte de chaque jour qui doit permettre le mieux vivre ensemble, le renforcement de la démocratie et

l'édification d'une nation forte, unie et prospère. »

144 navires radiés du pavillon togolais.

La situation des immatriculations des navires sous pavillon togolais a fait l'essentiel du contenu de la seconde communication. Les togolais se rappellent qu'à l'occasion de la deuxième réunion annuelle du Haut Conseil pour la Mer, suite à certaines plaintes qui lui sont parvenues, le Président de la République avait recommandé aux différents acteurs impliqués dans l'action de l'Etat en mer, d'établir un rapport circonstancié sur la situation des immatriculations des navires sous pavillon togolais. Depuis lors, les lignes ont bougé et les démarches engagées ont permis de relever que la société International Registration Bureau (IRB) basée en Grèce, a immatriculé à ce jour et à la demande du gouvernement 541 navires sous pavillon togolais. « Malheureusement les violations répétées des règles de la navigation maritime par certains navires sous pavillon togolais, poussent aujourd'hui le gouvernement à envisager des mesures afin d'assainir ce secteur. 144 navires ont d'ores et déjà été radiés du pavillon togolais. Ainsi, le Gouvernement étudie de nouvelles mesures de délivrance des certificats des navires battant pavillon togolais. » indiquent les conclusions de ce conseil des ministres.

Des dispositions prises pour le déblocage et le paiement des primes de rentrée et de bibliothèque à partir de ce 15 octobre.

En troisième communication, le Conseil a suivi un exposé sur la rentrée scolaire 2015 / 2016. Suite aux démarches engagées avec les partenaires du système éducatif, depuis le mois de juillet 2015, en vue d'assurer une rentrée scolaire apaisée et sereine, le Gouvernement a abordé certaines préoccupations

et doléances, en particulier le paiement des primes de rentrée et de bibliothèque ainsi que la situation des enseignants recrutés en 2013 et dont les dossiers sont en cours de traitement par le ministère chargé de la fonction publique.

« Faisant suite à ces discussions, une délégation gouvernementale comprenant les ministres chargés de la fonction publique, des enseignements primaires et secondaires, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ainsi que du budget, a tenu, le jeudi 8 octobre 2015, une réunion d'échanges avec des fédérations des syndicats d'enseignants. A cette occasion, le Gouvernement a exprimé sa satisfaction pour le bon déroulement de la rentrée scolaire et a fait part des dispositions particulières qui ont été prises pour assurer le déblocage et le paiement des primes de rentrée et de bibliothèque à partir de ce 15 octobre. Trois mois d'avance sur solde seront également payés très prochainement pour les enseignants recrutés à l'issue du concours de 2013 et dont les dossiers de régularisation sont en cours de traitement. » précise une fois encore le communiqué final de ce dernier conseil qui n'a pas manqué par ailleurs de réaffirmer l'engagement du Gouvernement à entreprendre, par le dialogue et la concertation, avec les fédérations et organisations syndicales, des réflexions plus approfondies en vue de régler de manière durable les autres préoccupations et revendications en suspens.

Outre l'adoption des projets de lois et les communications, le conseil des ministres du mercredi 14 octobre 2015 a examiné en première lecture le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE) et des structures techniques de la qualité.

Germain POULI

LA MUTUELLE DES ARTISTES ET JOURNALISTES ETAIT A LA HAAC

Depuis quelques semaines, la Mutuelle des Artistes et Journalistes du Togo (MUAJ Togo) est dans sa phase d'opérationnalisation effective. Après leur formation à l'organisation et à la gestion d'une mutuelle, les membres des instances dirigeantes de la MUAJ Togo sont en tournée d'échanges avec les autorités en charges des questions relatives à la vie professionnelle des artistes et journalistes. Après une visite auprès du Ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique, ces membres étaient vendredi dernier au siège de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Une occasion de présenter la Mutuelle dans son organisation et dans ses objectifs. M. Kokou Tozoun, Président de la HAAC, entourés de ses collaborateurs a su donné des conseils aux instances dirigeantes de la MUAJ Togo avant de leur assurer de sa disponibilité à les accompagner. Les échanges ont tourné autour

d'un partenariat avec la HAAC dans le cadre de la formation des journalistes et de la facilitation dans l'établissement des formalités administratives. Les questions relevant du domaine artistiques notamment sur les redevances par les médias des droits d'auteurs et le quota des diffusions des productions musicales togolaises sur les médias locaux. Les membres des instances dirigeantes se sont dit satisfaits de cette rencontre. Leur tournée les conduira à la rencontre du BUTODRA. Parallèlement à ces rencontres officielles, les instances de la MUAJ Togo échangent également avec les responsables d'association d'artistes et de journalistes. Des adhésions seront ouvertes à la fin du mois d'octobre avec le lancement de l'Annuaire des Artistes et le Répertoire des Evénements culturels. Une tournée nationale d'information et de sensibilisation est programmée.

Patrick NIMA



Annulation du match amical Togo-Egypte LES EPERVIERS DENONCENT LA GESTION CALAMITEUSE DU FOOTBALL TOGOLAIS



C'est par une lettre ouverte signée par Serge Akakpo et mandatée par 7 autres joueurs et adressée au comité de normalisation et au ministère des sports, que les éperviers ont exprimé leur ras-le-bol quant à l'annulation du

match amical Togo- Egypte comptant pour la journée FIFA du mois d'octobre 2015. Dans ce courrier publié le 12 octobre dernier, le groupe des joueurs de l'équipe nationale togolaise, a dénoncé tous les problèmes dont ils

font face en sélection depuis plusieurs années déjà. La gestion calamiteuse du football togolais, la mauvaise organisation des matchs internationaux, la question des primes, les questions liées aux équipements des et le sponsors Puma. Dans cette lettre, les joueurs déplorent aussi l'état du stade de Kégué et la situation du sélectionneur national l'entraîneur qui n'a encore pas de logement ni de salaire. Et face cette situation, le groupe exprime son ras le bol : « nous sommes fatigués, cette pièce de théâtre dure depuis trop longtemps, et nous ne voulons plus en faire parties », martèlent-ils. « Nous voulons savoir à quoi nous en tenir désormais, si nous n'allons pas tous dans la même direction, autant nous le dire, que chacun des acteurs prenne ses dispositions à l'avenir » peut-on lire dans cette lettre.

Clément PLAKOO

FTF / Congrès statutaire du 24 octobre 2015 ANTOINE FOLLY EXPLIQUE LES NOUVEAUX TEXTES PROPOSES



Le comité de normalisation était face à la presse le mercredi 14 octobre 2015 dernier pour tenter de s'expliquer sur les questions liées à l'actualité dans le milieu du football togolais. Pendant plus de 3h de temps, le président du comité de normalisation de la Fédération Togolaise de Football, a évoqué la préparation du congrès statutaire du 24 octobre prochain, les nouvelles dispositions inclus dans le statut proposé pour le vote durant le congrès. Sur la normalisation, Antoine Folly a relevé qu'il était compliqué en raison de l'état actuelle du football togolais de régler tous les problèmes liés à la gestion du football dans le pays. « Il fallait d'abord discuter avec les acteurs et trouver des solutions aux choses ayant entraîné des difficultés des

bureaux précédents. Malheureusement, les acteurs ont été réticents à nos appels par moment, mais nous continuons de travailler pour accomplir notre mission. Donc la normalisation est en marche. » A-t-il exprimé pendant la conférence.

Le congrès statutaire est aussi l'une des missions assignées au comité de normalisation de Antoine Folly. Sur ce point, il a déclaré que les préparatifs vont bon train et qu'il se tiendra un congrès extraordinaire. « Il s'agira de l'adoption de 4 textes de la FTF, les statuts, le code électoral, le règlement du congrès et le code éthique. Nous avons introduit quelques réformes pour amorcer un nouvel élan de notre football. Notamment l'alignement des régions administratives du Togo sur les ligues, la démarcation entre le football amateur et celui d'élite, d'où la création d'une ligue de football d'élite qui va plus tard laisser sa place à la ligue professionnelle, l'intégration du football féminin ou encore la restructuration du comité exécutif de la fédération et la mise sur place d'un tribunal arbitral national.

Nous avons proposé ces textes, que nous espérons, vont relancer le football dans le pays, mais il revient au congrès de les adopter ou non.

Le président du comité de normalisation s'est aussi longtemps penché sur la lettre des éperviers qui lui est parvenu. Il répond en affirmant en vrai, que les différentes questions soulevées par les éperviers est bien réelles mais sur plusieurs points le président Antoine Folly a décliné les responsabilités quant à la véritable gestion de l'équipe nationale qu'il dit être en grande partie de la responsabilité de l'état.

Clément PLAKOO

Découverte ZOOM SUR UN MUSICIEN ET HUMORISTE TOGOLAIS, HAFY DYPY



De son vrai nom KOESSAN Ayaovi Holali Folikoué, l'artiste Hafy Dypy, a démarré son aventure dans la musique depuis les années 2000 sans pour autant se faire remarquer sur la scène culturelle togolaise. Très passionné, il va prendre la musique à bras le corps malgré l'absence de producteur et de manager.

Après un long séjour au Mali où il a eu la chance de faire des concerts en solo et de prêter en première partie lors des concerts de certains artistes planétaires à savoir Sean Paul, Toofan, Arafat et autres, il a décidé de revenir à la source en 2015 avec un nouveau concept, « Brokoto ». Cette tendance qu'il a lancée valorise la Belle femme Africaine en mettant en exergue son postérieur. Il compte actuellement surprendre et bouleverser la hiérarchie musicale togolaise. « Le showbiz togolais a un problème. Les togolais font de bonnes choses mais ces choses ne sortent pas à l'international. Il faut que les managers sortent pour promouvoir les artistes hors du Togo au lieu de négocier que des shows case. Je compte sortir deux albums très prochainement et me faire une place dans le Showbiz togolais » a laissé entendre l'artiste Hafy Dypy.

Cependant, pour s'exprimer comme il le faut, il expert décrocher la signature d'un contrat avec un label. « Je dis merci et beaucoup de courage à nos autorités pour des changements salutaires qu'ils opèrent dans notre pays le Togo. Vivement que les bonnes volontés puissent nous aider et moi particulièrement j'attends la signature de contrat avec un label et faire de bonne chose au peuple togolais et africain ». En dehors de la musique, l'artiste fait de l'humour son passe-temps et anime des spectacles.

C. P.

Avec l'application mobile Foire Togo 2000

EmpORTEZ la foire avec vous partout où vous allez!!!

Disponible sur android ios

20 Nov. 7 Déc. 2015 Foire LOME Foire de toutes les opportunités

- Retrouvez toutes les infos pratiques sur la foire
- Planifiez votre visite sur le site de la foire
- Consultez les programmes & agendas (rencontres d'affaires, journées promotionnelles, ateliers, spectacles...)
- Retrouvez la liste des exposants, leurs coordonnées et les produits
- Repérez-vous facilement dans les pavillons
- Participez aux tirages au sort pour gagner des lots, cadeaux et entrées gratuites à la foire
- Partagez une autre expérience de la foire avec vos amis
- Pleins d'autres fonctionnalités surprises !!!!

Download on Google play

Download on the App Store

FAÏCHA Pressing
Lavage à Sec Express

Derrière SOMAYAF (ex AGIP Agoè)
2è virage à droite, face au domicile du Ministre DOGO

Nos atouts :

- ❖ Qualité des services
- ❖ Excellent rapport qualité/prix
- ❖ Collecte et livraison à domicile

Tél. : 22 46 03 20 / 90 02 12 71

FAÏCHA Pressing, la sensation de la propreté

Festival ELIMA
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA MODE DE LOME ACTE IV

26 OCT. AU 1^{ER} NOV. 2015
Esplanade du Palais des Congrès
Guest Star : **Djibril Cissé**
DEFILÉS - MARCHÉ ELIMA - FORMATIONS - HUMANITAIRE



PORT OBLIGATOIRE DE BADGE AUX BUREAUX DES DOUANES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

BADGE D'ACCES CDDI
NOM DE LA SOCIETE
OTR/CDA 00101

Nom et Prénom du Commissionnaire

Signature de l'autorité

Fait le 20-06-2015
Expire le 31-12-2015

Cette carte, propriété de l'OTR, est strictement personnelle. Elle doit être utilisée uniquement dans le cadre professionnel et doit être restituée en cas de cessation d'activité. Toute falsification constitue une faute lourde.

En cas de découverte, merci de s'adresser au Commissariat Général de l'OTR à l'adresse suivante :

41, rue des Impôts 02 B.P. 20823 Lomé - TOGO
Tél : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Pour tout renseignement, composer le 8201

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE BADGE

- Une copie légalisée de l'agrément du commissionnaire en douane agréé
- Une copie du contrat de travail ou du livret d'assuré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de chaque bénéficiaire
- Un formulaire de demande dûment rempli
- Une quittance attestant du paiement des droits d'établissement des badges



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg